



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°65-2022-276

PUBLIÉ LE 3 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture des Hautes-Pyrénées /

65-2022-11-02-00001 - Arrêté préfectoral portant modification de la composition de la commission de médiation du droit au logement opposable (2 pages)

Page 3

Préfecture des Hautes-Pyrénées

65-2022-11-02-00001

Arrêté préfectoral portant modification de la
composition de la commission de médiation du
droit au logement opposable



**Arrêté préfectoral n°
portant modification de la composition
de la commission de médiation du droit au logement opposable**

**Le préfet des Hautes-Pyrénées
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

Vu les articles L.441-2-3 et R.441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2020-07-29-005 du 29 juillet 2020 portant renouvellement des membres de la commission de médiation du département des Hautes-Pyrénées, modifié par les arrêtés préfectoraux n° 65-2020-08-11-005 du 11 août 2020, n° 65-2021-05-31-00007 du 31 mai 2021, n° 65-2021-08-12-00007 du 12 août 2021 et n° 65-2021-10-25-00002 du 25 octobre 2021 ;

Vu la réorganisation des services de l'Etat au 1^{er} avril 2021 ;

Considérant qu'un mandat de suppléant au titre de représentant de l'Etat est devenu vacant,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – La composition de la commission de médiation du département des Hautes-Pyrénées est modifiée comme suit :

- Trois représentants de l'Etat

Titulaire : Mme Agnès DIJOUR (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – Adjointe à la cheffe du service politiques sociales et accès à l'emploi)

Suppléante : Mme Isabelle COSTES (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité)

Titulaire : Mme Frédérique VERO (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – Chargée de mission logement, service politiques sociales et accès à l'emploi)

Suppléante : Mme Mélody MALPEL (Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations – Cheffe du service politiques sociales et accès à l'emploi)

Titulaire : M. le Directeur départemental des territoires
Suppléant : le représentant du directeur départemental des territoires

- Un représentant des organismes intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé

Titulaire : M. Gérard PETRICCIUOLO (Habitat et Humanisme Pyrénées-Adour)
Suppléant : M. Jean-François GAUCHE (Habitat et Humanisme Pyrénées-Adour)

- Un représentant des communes du département des Hautes-Pyrénées :

Titulaire : Mme Jocelyne LAFOURCADE (Conseillère municipale de la ville de Tarbes)
Suppléante : Mme Anne-Marie BELTRAN (Conseillère municipale de la ville de Tarbes)

ARTICLE 2 – Le mandat des membres, titulaires et suppléants, est de trois ans à compter de la date de l'arrêté de composition du 29 juillet 2020 et est renouvelable deux fois. Les nouveaux membres, désignés en cours de mandat, le sont pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 – Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tarbes, le **- 2 NOV. 2022**

Le préfet des Hautes-Pyrénées,

Le préfet

Jean SALOMON